

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRAIL

## 1. IMPLANTATION

Date : les 14 et 15 juillet Lieu : Montgenèvre (05)

	Trail court	Trail
<b>date</b>	<b>15/07</b>	<b>14/07</b>
<b>Horaire</b>	<b>9h00</b>	<b>6h00</b>
<b>Distance</b>	<b>27km</b>	<b>65km</b>
<b>Dénivelé</b>	<b>2500m</b>	<b>4500m</b>

## 2. TITRES DECERNES TRAIL COURT ET TRAIL

- Champion de France Homme élite TC
- Championne de France Femme élite TC
- Championne de France Espoir homme et femme
- Champion de France Masters Hommes : M1, M2, M3, M4
- Championne de France Masters Femmes : M1, M2, M3, M4
- Champion de France des clubs par équipe mixte par addition des temps des 4 premiers athlètes (toutes catégories) d'un même club avec au moins un homme et une femme. En cas d'ex aequo, le temps du 4<sup>e</sup> arrivant de l'équipe sera déterminant.

Le nombre d'athlètes mutés et étrangers défini à l'article 3.3.1. des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1.

## 3. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE TRAIL et DE TRAIL COURT

Seuls peuvent participer aux Championnats de France de Trail et de Trail Court, les athlètes à partir de la catégorie espoir (en possession d'une licence compétition la veille de la compétition qualificative) ayant été classés sur une épreuve Trail à label national (Trail Tour National), qui s'est déroulée entre le **10 juillet 2017 au 8 juillet 2018 (inclus)**.

**Le championnat de France 2017 de Gérardmer ayant eu lieu 10 mois avant, sont qualificatifs.**

## 4. ENGAGEMENT

Ils doivent être effectués par internet <https://www.genialp.com/inscription/Sky-Race-Montgenevre-2018>, **dernier délai 12 juillet 23h59**. À la demande du D.T.N., la CNCHS pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau international ou N1 jusqu'à 48 h avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

## **5. DESENGAGEMENTS:**

Voir les modalités sur le site de l'organisateur

Mail : [courir.briancon@wanadoo.fr](mailto:courir.briancon@wanadoo.fr)

Site : <http://www.trailenbrianconnais.com/championnats-de-france-de-trail-2018/presentation>

## **6. SAS ELITE :**

Ont accès au SAS élite:

- Les membres de l'équipe de France N et N-1
- Les athlètes de sexe masculin et féminin, ayant terminé dans les 2 premiers au scratch sur une manche à label national dans les 12 derniers mois.
- Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du TTN (année en cours si les France ont lieu après le 01/09, sinon année N-1)
- Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du scratch du dernier Championnat de France de trail.
- ou sur proposition de la DTN

## **7. MAILLOT- PORT DU DOSSARD**

Le port du maillot du club est obligatoire pour les athlètes participant aux Championnats de France.

Le port des 2 dossards, le numéro sur la poitrine et la catégorie dans le dos, devra être respecté suivant le règlement des compétitions nationales.

## **8. RENSEIGNEMENTS**

Tous les renseignements pourront être obtenus sur internet : [www.athle.fr](http://www.athle.fr) ou

<http://www.trailenbrianconnais.com/championnats-de-france-de-trail-2018/presentation>

Le parcours pourra être modifié ou annulé en cas de météo défavorable.